

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean LAMBERT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BABIN Bernard, Mme BURGER Jennifer, M. DEBRYCKE Alain, M. LAMBERT Jean, M. VIARD Jacques

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. HENRIONNET Thierry, M. JAVELOT Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BABIN Bernard

Date de convocation

13/09/2022

Date d'affichage

13/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

27/09/2022

et publication du :

27/09/2022

PUBLICITE DES ACTES

Le Maire propose au conseil Municipal de choisir la publication par affichage des actes pris par le conseil, car la commune ne dispose pas de site internet pour la publication de ceux ci. Et pour faciliter l'accès à l'information de ses administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée dès le 1er Juillet 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Gouraincourt
Le Maire,

